

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1518

8 août 2006

SOMMAIRE

A.F.F. Luxembourg S.A., Arias, Fabrega & Fabrega (Luxembourg), Luxembourg	72858	Inhold Investments Holding Corporation S.A., Luxembourg	72862
Aberdeen Investment Services S.A., Luxembourg.	72860	Intereal Estate Holding S.A., Luxembourg	72864
Alicante S.A., Luxembourg	72829	Interportfolio II, Sicav, Luxembourg	72858
Amiralis S.A., Luxembourg	72828	JBMN, S.à r.l., JB Mac Nortance, Luxembourg ..	72836
Anirek Holding S.A., Luxembourg	72861	JBMN, S.à r.l., JB Mac Nortance, Luxembourg ..	72837
Aprile S.A., Luxembourg	72859	Kilbroney Finance S.A., Luxembourg	72826
Awesome, S.à r.l., Luxembourg	72838	L.G.L. Luxembourg Genuine Leather S.A., Luxembourg	72837
Balalaika Holding S.A., Luxembourg	72863	L.G.L. Luxembourg Genuine Leather S.A., Luxembourg	72837
Buying Planning Advertising (BPA) S.A., Luxembourg	72828	Larfin S.A., Luxembourg	72845
Catering Invest Corporation S.A.H., Luxembourg.	72864	Linie Holding S.A., Luxembourg	72829
Clipperton S.A., Luxembourg	72828	Lugo S.A., Luxembourg	72826
Comores Investments S.A., Luxembourg	72829	Madev Holding Corporation S.A., Luxembourg ..	72861
Delta Management Luxembourg S.A., Hobscheid .	72825	Magical S.A.H., Luxembourg	72859
Dolphin International Investments (Lux) S.A., Luxembourg	72829	MBS Fund, Sicav, Luxembourg	72827
EAB Property Investment, S.à r.l., Luxembourg ..	72854	McBride S.A., Luxembourg	72828
EAB Property Investment, S.à r.l., Luxembourg ..	72858	Mirado S.A., Luxembourg	72827
Erable Investments S.A., Luxembourg	72835	Mirado S.A., Luxembourg	72827
Fecoffee S.A.H., Luxembourg	72860	MME Energy Holdings S.A., Luxembourg	72837
Financière 07 S.A.H., Luxembourg	72826	Multis S.A., Luxembourg	72861
Findag S.A., Luxembourg	72845	Musgrave Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	72846
Frame International S.A., Luxembourg	72836	Musgrave Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	72846
Frame International S.A., Luxembourg	72836	New Tech Venture Capital Management II S.A., Luxembourg	72853
Future Invest Holding S.A., Luxembourg	72859	Placinvest S.A.H., Luxembourg	72826
GGP Investissement, S.à r.l., Luxembourg	72835	Polowanie S.A.H., Luxembourg	72863
Golden Harvest S.A., Luxembourg	72864	Ravenswood Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	72836
Grand Garage Jean Muller, S.à r.l., Luxembourg ..	72827	Rosny S.A.H., Luxembourg	72859
Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	72825	SEB Sicav 1, Luxembourg	72862
Heerema Fabrication Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	72825	SEB Sicav 2, Luxembourg	72862
Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	72824	Severino Finances S.A., Luxembourg	72825
Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	72824	Société de Participations François Muller, S.à r.l., Diekirch	72827
Hilton Lux S.A., Luxembourg	72835	(Le) Sommet, S.à r.l., Luxembourg	72818
HSBC Trinkaus Fonds Equity Linked Structures ..	72863	Southern Investments S.A., Luxembourg	72846
IDICO, Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., Luxembourg	72860	Summit Partners, S.à r.l., Luxembourg	72818
Ilawa Investment, S.à r.l., Luxembourg	72830	Summit Partners, S.à r.l., Luxembourg	72822
		T.F.M. International S.A., Luxembourg	72823
		Velay S.A., Luxembourg	72838
		Verity Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	72853

72818

LE SOMMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.993.

Extrait des décisions de l'associé unique en date du 25 mai 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour LE SOMMET, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052852.03/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

SUMMIT PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 96.237.

In the year two thousand and four, on the fourth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SUMMIT PARTNERS, S.à r.l., (hereafter referred to as the «Company»), a société à responsabilité limitée organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 96.237, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 29, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 3, 2003, number 1145, page 54952.

The meeting is presided by Mr Alain Goebel, maître en droit, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny, Belgique.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the repurchase by the Company of all the fifty (50) shares of class C having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class D having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class E having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class F having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class G having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class H having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class I having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fifty (50) shares of class J having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-), through the cancellation of fifty (50) shares of class C having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class D having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class E having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class F having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class G having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class H having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class I having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fifty (50) shares of class J having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

3. Increase of the share capital of the Company to bring it up to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) through the issue of two hundred (200) shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and two hundred (200) shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

4. Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and two hundred fifty (250) shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»;

5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously approve that the Company repurchases fifty (50) shares of class C having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class D having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class E having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class F having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class G having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class H having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class I having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fifty (50) shares of class J having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The shareholders unanimously decide to reduce the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of two thousand five hundred fifty euro (EUR 2,500.-) through the cancellation of fifty (50) shares of class C having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class D having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class E having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class F having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class G having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class H having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fifty (50) shares of class I having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fifty (50) shares of class J having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, which have all been previously acquired by the Company.

Third resolution

The shareholders unanimously decide to increase the share capital of the Company to bring it up to twelve-thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) through the issue of two hundred (200) new shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and two hundred (200) new shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The two hundred (200) new shares of class A and the two hundred (200) new shares of class B have been subscribed as follows:

- eighty-nine (89) shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and eighty-nine (89) shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by SUMMIT VENTURES VI-A, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA;

- thirty-eight (38) shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and thirty-eight (38) shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by SUMMIT VENTURES VI-B, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA;

- three (3) shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and three (3) shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA;

- two (2) shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and two (2) shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by SUMMIT VI ADVISORS FUND, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA;

- fifty-three (53) shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and fifty-three (53) shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by SUMMIT VENTURES V, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA;

- nine (9) shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and nine (9) shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by SUMMIT V COMPANION FUND, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA;

- one (1) share of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and one (1) share of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), by SUMMIT V ADVISORS FUND, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA;

- four (4) shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and four (4) shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by SUMMIT V ADVISORS FUND (QP), LP, a limited partnership or-

ganized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA;

- one (1) share of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and one (1) share of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), by SUMMIT INVESTORS VI, LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, USA, represented by SUMMIT PARTNERS VI (GP), LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, having its business address at 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA.

All the persons mentioned hereabove are duly represented by Mr Alain Goebel, prenamed, residing in Luxembourg, by virtue of nine proxies annexed to this deed.

All the shares so subscribed have been fully paid-up by way of allocation of available profits of the Company to the share capital account. The proof of the existence and availability of profits of the Company of ten thousand euro (EUR 10,000.-) has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of class A having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and two hundred fifty (250) shares of class B having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatrième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SUMMIT PARTNERS, S.à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.237, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné du 29 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 novembre 2003, numéro 1145, page 54952.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Goebel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du rachat par la Société de cinquante (50) parts sociales de la classe C, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe D, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe E, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe F, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe G, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe H, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe I, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et cinquante (50) parts sociales de la classe J d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-), pour le ramener de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) à un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500), par l'annulation de cinquante (50) parts sociales de la classe C, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe D, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe E, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe F, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe G, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe H, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe I, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et cinquante (50) parts sociales de la classe J, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont toutes été acquises préalablement par la Société.

3. Augmentation du capital social de la Société pour le porter à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales de la classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de deux cents (200) nouvelles parts sociales de la classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

4. Modification de l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de la classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et deux cent cinquante (250) parts sociales de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»;

5. Divers.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés approuvent unanimement le rachat par la Société de cinquante (50) parts sociales de la classe C, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe D, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe E, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe F, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe G, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe H, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe I, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et cinquante (50) parts sociales de la classe J, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident unanimement de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-), pour le ramener de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) par l'annulation de cinquante (50) parts sociales de la classe C, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe D, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe E, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe F, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe G d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe H, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinquante (50) parts sociales de la classe I, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et cinquante (50) parts sociales de la classe J, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui ont toutes été acquises préalablement par la Société.

Troisième résolution

Les associés décident unanimement d'augmenter le capital social pour le porter à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales de la classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et deux cents (200) nouvelles parts sociales de la classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les deux cents (200) nouvelles parts sociales de la classe A et deux cents (200) nouvelles parts sociales de la classe B ont été souscrites comme suit:

- quatre-vingt-neuf (89) parts sociales de la classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et quatre-vingt-neuf (89) parts sociales de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par SUMMIT VENTURES VI-A, LP, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par SUMMIT PARTNERS VI (GP), LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique;

- trente-huit (38) parts sociales de la classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et trente-huit (38) parts sociales de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par SUMMIT VENTURES VI-B, LP, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par SUMMIT PARTNERS VI (GP), LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique;

- trois (3) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et trois (3) parts sociales de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par SUMMIT VI ENTREPRENEURS FUND, LP, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par SUMMIT PARTNERS VI (GP), LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique;

- deux (2) parts sociales de la classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et deux (2) parts sociales de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par SUMMIT VI ADVISORS FUND, LP, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par SUMMIT PARTNERS VI (GP), LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique;

- cinquante-trois (53) parts sociales de la classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et cinquante-trois (53) parts sociales de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par SUMMIT VENTURES V, LP, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par SUMMIT PARTNERS LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique;

- neuf (9) parts sociales de la classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et neuf (9) parts sociales de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par SUMMIT V COMPANION FUND, L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par SUMMIT PARTNERS L.L.C., une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique;

- une (1) part sociale de la classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et une (1) part sociale de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par SUMMIT V ADVISORS FUND, LP, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par SUMMIT PARTNERS LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique;

- quatre (4) parts sociales de la classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et quatre (4) parts sociales de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par SUMMIT V ADVISORS FUND (QP), LP, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par SUMMIT PARTNERS LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique;

- une (1) part sociale de la classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et une (1) part sociale de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par SUMMIT INVESTORS VI, LP, un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, représenté par SUMMIT PARTNERS VI (GP), LLC, une limited liability company constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique.

Toutes les personnes mentionnées ci-dessus sont dûment représentées par Monsieur Alain Goebel, prénommé, en vertu de neuf procurations annexées au présent acte.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par incorporation de bénéfices disponibles de la Société au capital social. La preuve de l'existence et de la disponibilité de bénéfices de dix mille euros (EUR 10.000) a été soumise au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Suite à l'adoption des résolutions précédentes, l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de la classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et deux cent cinquante (250) parts sociales de la classe B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Goebel, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 145S, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

J. Elvinger.

(079598.3/211/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

SUMMIT PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 96.237.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 35319 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(079600.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

T.F.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 640.000,-.**Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 63.979.

L'an deux mille six, le seize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale des actionnaires de T.F.M. INTERNATIONAL S.A., société anonyme ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (la «Société»), R.C.S. Luxembourg, B 63.979, constituée par acte en date du 7 avril 1998, publié au Mémorial C page 23.053 de 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le Président nomme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée.

Le Président requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux apparaissent sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire, resteront annexées aux présentes minutes aux fins d'enregistrement.

II - Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les 1.000 (mille) actions représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement voter sur tous les points inscrits à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Décharge aux administrateurs;
- 2) Décharge au Commissaire aux comptes;
- 3) Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005;
- 4) Dissolution et liquidation de la Société;
- 5) Nomination d'un liquidateur;
- 6) Pouvoirs et rémunération du liquidateur;
- 7) Divers.

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend note de l'expiration du mandat de tous les administrateurs de la Société à la date de la présente Assemblée Générale, à savoir Madame Barbara Goesswein, Monsieur Jean-Pierre Houlard et Monsieur Romain Cazavan, et leur donne quitus pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Au regard de la décision de dissoudre la Société, telle que mentionnée ci-dessous, et dans ce cadre de nommer un liquidateur, il est décidé de ne pas nommer de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs sortants susnommés.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne quitus au Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 30 septembre 2005 et prend note de l'expiration de son mandat à la date de la présente Assemblée Générale.

Au regard de la décision de dissoudre la Société, telle que mentionnée ci-dessous, et dans ce cadre de nommer un liquidateur, il est décidé de ne pas nommer de nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant susnommé.

Troisième résolution

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, puis pris connaissance des comptes au 30 septembre 2005 qui lui ont été présentés, l'Assemblée Générale décide l'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2005 de la Société.

Quatrième résolution

Suite au vote spécial du Conseil d'Administration en date du 3 février 2006 sur l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, l'Assemblée maintient sa décision de cessation de l'activité de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la Société à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide conformément à l'article 16 des statuts de la Société, de nommer liquidateur Madame Barbara Goesswein avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après:

Le liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et se référera entièrement sur les livres et documents financiers de la Société.

Le liquidateur a le pouvoir d'accomplir et d'exécuter toutes les opérations prévues par les articles 144 et 145 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, sans autorisation spécifique préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur peut déléguer sous sa propre responsabilité, concernant des opérations spéciales ou spécifiques, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Il est décidé que le mandat du liquidateur s'effectuera à titre gratuit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'Assemblée est close.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, connu du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont tous signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 75, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

J. Elvinger.

(074623.3/211/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

HEEREMA MARINE CONTRACTORS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 102.466.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 20 mars 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'Administrateur A Monsieur Patrick Goldschmidt en remplacement de Monsieur Pieter van Nugteren. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Hans de Graaf, Administrateur A, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur A;
- Monsieur Patrick Goldschmidt, Administrateur A;
- Monsieur Johan Smits, Administrateur B;
- Monsieur Nicolaas Pronk, Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour HEEREMA MARINE CONTRACTORS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

H. de Graaf

Administrateur A

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01343. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052844.03//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

HEEREMA MARINE CONTRACTORS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 102.466.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour HEEREMA MARINE CONTRACTORS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

H. de Graaf

Administrateur A

(052841.03//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

HEEREMA FABRICATION FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 102.475.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 20 mars 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'Administrateur A Monsieur Patrick Goldschmidt en remplacement de Monsieur Pieter van Nugteren. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Hans de Graaf, Administrateur A, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur A;
- Monsieur Patrick Goldschmidt, Administrateur A;
- Monsieur Johan Smits, Administrateur B;
- Monsieur Nicolaas Pronk, Administrateur B.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour HEEREMA FABRICATION FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

H. de Graaf

Administrateur A

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01352. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052835.03//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

HEEREMA FABRICATION FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 102.475.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01349, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour HEEREMA FABRICATION FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

H. de Graaf

Administrateur A

(052832.03//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

SEVERINO FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 93.218.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEVERINO FINANCES S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(052845.03/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R. C. Luxembourg B 81.128.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

D. Brand

(052853.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

FINANCIERE 07, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 71.449.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01959, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052847.03/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

KILBRONEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 92.624.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale statutaire du 4 mai 2006

1) Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008 (en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., démissionnaire).

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour KILBRONEY FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052848.03/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

PLACINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.349.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01965, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052854.03/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

LUGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.400.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 mars 2006

1) Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009 (en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., démissionnaire).

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour LUGO S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052870.03/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FRANÇOIS MULLER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.
R. C. Luxembourg B 19.463.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052855.03/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

MIRADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 83.843.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052857.03/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

MIRADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 83.843.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052859.03/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

GRAND GARAGE JEAN MULLER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052860.03/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

MBS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.077.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2006

En date du 24 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Massoud Heidari en tant qu'administrateur de la SICAV en date du 30 janvier 2006.
- de ratifier la cooptation de M. Nader Motamedy en tant qu'administrateur de la SICAV avec effet au 30 janvier 2006, en remplacement de M. Massoud Heidari, démissionnaire.
- de renouveler les mandats de M. Laurent Dubois, M. Gilles Guerin et M. Nader Motamedy en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09334. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052883.03/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

BUYING PLANNING ADVERTISING (BPA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.261.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour BUYING PLANNING ADVERTISING (BPA) S.A.

Signature

(052861.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

AMIRALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.856.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} décembre 2005 au siège de la société

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} décembre 2005 au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2^e étage, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée Générale reconduit le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- M. Jean-Jacques Axelroud, demeurant 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- M. Bernard Zimmer, demeurant 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- la société IBS & PARTNERS S.A., sise 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et représentée par Mme Yamina Benallal.

Le mandat de la société FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l. aux fonctions de Commissaire aux comptes est reconduit pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052864.03/734/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

CLIPPERTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.683.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour CLIPPERTON S.A.

Signature

(052866.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

McBride S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.462.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mars 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour McBRIDE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052873.03/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

COMORES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.298.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour COMORES INVESTMENTS S.A.

Signature

(052868.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.111.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour DOLPHIN INTERNATIONAL INVESTMENTS (LUX) S.A.

Signature

(052869.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

ALICANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.363.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour ALICANTE S.A.

Signature

(052872.03/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

LINIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.909.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur et nomme en remplacement Madame Lieve De Mets, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052876.03/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

ILAWA INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 116.903.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-third of May.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. Mr Pawel Czajkowski, manager, born on May 1, 1965 in Warszawa, Poland, with business address at ul. Szturmowa 2A, 02-678 Warszawa, Poland,

2. Mr Jan Motz, manager, born on January 15, 1962 in Warsaw, Poland, with business address at Marynarska 11, Warsaw 02-674, Poland,

3. Mr Jerzy Kowalski, manager, born on July 11, 1970 in Warsaw, Poland, with business address at Marynarska 11, Warsaw 02-674, Poland,

4. Mr Jerzy Leszczynski, manager, born on December 14, 1957 in Warszawa, Poland, with business address at ul. Gór-ska 9D m. 19, 00-740 Warszawa, Poland,

5. Mr Jan Smólski, manager, born on January 31, 1956 in Warsaw, Poland, with business address at Pl. Wilsona 4/71, 01-626 Warsaw, Poland,

6. Mr Piotr Smólski, manager, born on January 31, 1956 in Warsaw, Poland, with business address at Grzybowska 2/41, 00-131 Warszawa, Poland,

all here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mrs Alexandra Petitjean, accountant, with professional address in Luxembourg, and Mr Ronald Chamielec, accountant, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,
by virtue of six proxies established on May 10, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ILAWA INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three-quarters of the share capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three-quarters of the company's share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed as follows:

1. Mr Pawel Czajkowski, twenty shares	20
2. Mr Jan Motz, one hundred and twenty-five shares	125
3. Mr Jerzy Kowalski, one hundred and twenty-five shares	125
4. Mr Jerzy Leszczynski, one hundred and twenty-five shares	125
5. Mr Jan Smólski, fifty-three shares	53
6. Mr Piotr Smólski, fifty-two shares	52
Total: five hundred shares	500

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Pawel Czajkowski, gérant, né le 1^{er} mai 1965 à Warszawa, Pologne, avec adresse professionnelle à ul. Szturmowa 2A, 02-678 Warszawa, Pologne,

2. Monsieur Jan Motz, gérant, né le 15 janvier 1962 à Warsaw, Pologne, avec adresse professionnelle à Marynarska 11, Warsaw 02-674, Pologne,

3. Monsieur Jerzy Kowalski, gérant, né le 11 juillet 1970 à Warsaw, Pologne, avec adresse professionnelle à Marynarska 11, Warsaw 02-674, Pologne,

4. Monsieur Jerzy Leszczynski, gérant, né le 14 décembre 1957 à Warszawa, Pologne, avec adresse professionnelle à ul. Górka 9D m. 19, 00-740 Warszawa, Pologne,

5. Monsieur Jan Smólski, gérant, né le 31 janvier 1956 à Warsaw, Pologne, avec adresse professionnelle à Pl. Wilsona 4/71, 01-626 Warsaw, Pologne,

6. Monsieur Piotr Smólski, gérant, né le 31 janvier 1956 à Warsaw, Pologne, avec adresse professionnelle à Grzybowska 2/41, 00-131 Warszawa, Pologne,

tous ici représentés par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 373.974, elle-même représentée par Madame Alexandra Petitjean, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A, en vertu de six procurations sous seing privé données le 10 mai 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ILAWA INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. M. Pawel Czajkowski, vingt parts sociales	20
2. M. Jan Motz, cent vingt-cinq parts sociales	125
3. M. Jerzy Kowalski, cent vingt-cinq parts sociales	125
4. M. Jerzy Leszczynski, cent vingt-cinq parts sociales	125
5. M. Jan Smólski, cinquante-trois parts sociales	53
6. M. Piotr Smólski, cinquante-deux parts sociales	52
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Petitjean, R. Chamielec, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 mai 2006, vol. 436, fol. 95, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(055247.03/242/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

ERABLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 94.204.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(052880.03/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

GGP INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 102.894.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052896.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

HILTON LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.785.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

(052933.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

FRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.865.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

(052878.03/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

FRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.865.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

(052874.03/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

RAVENSWOOD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 93.530.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052897.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

JBMN, S.à r.l., JB MAC NORTANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 112.998.

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Bernard Lafonta, directeur de société, demeurant au 5, rue de l'Alboni, F-75016 Paris, ici représenté par Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 mai 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée JB MAC NORTANCE, S.à r.l. en abrégé JBMN, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.998 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 mars 2006, numéro 596. Les statuts ont été modifiés par le notaire soussigné en date du 13 février 2006, non encore publié au Mémorial.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

Art. 10. Cession de parts. «Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit aux héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

Art. 14. Pouvoirs. «Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant ou de chaque gérant, si plusieurs gérants ont été nommés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Mouton, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2006, vol. 903, fol. 62, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(054503.03/239/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

JBMN, S.à r.l., JB MAC NORTANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 112.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(054504.03/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

L.G.L. LUXEMBOURG GENUINE LEATHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.208.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052902.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

L.G.L. LUXEMBOURG GENUINE LEATHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.208.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052900.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

MME ENERGY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 92.506.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

L'administrateur Joseph Mayor a également transféré son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052928.03/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

VELAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.395.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société, le 26 avril 2006, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1940 Luxembourg, 167, route de Longwy à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

2. L'Assemblée décide de révoquer de son poste d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la société JADE INTERNATIONAL SOURCING, S.à r.l. de droit français inscrite au R.C.S. de Clermont Ferrand (France) sous le numéro 443 658 992, et avec siège social à F-63240 Le Mont Doré (France), Pontauzy.

3. L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société Monsieur Damien Pradier, dirigeant de sociétés, né le 25 juillet 1980 au Puy (France), et demeurant F-63240 Le Mont Doré, Pontauzy. Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

4. L'Assemblée décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Damien Pradier, dirigeant de sociétés, né le 25 juillet 1980 au Puy (France), et demeurant F-63240 Le Mont Doré, Pontauzy. Le mandat du délégué à la gestion journalière de la société ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

5. L'Assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes de la société Monsieur Alain Strivay, administrateur de sociétés, demeurant à L-1227 Luxembourg, 2, rue Belle-Vue.

6. L'Assemblée décide de nommer au poste de commissaire aux comptes de la société Monsieur Jérôme Guez, dirigeant de sociétés, né le 28 mars 1951 à Casablanca (Maroc), et demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. Le mandat du commissaire aux comptes de la société ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme

I. Martel

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052904.03//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

AWESOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 116.904.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-third day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EHL HOLDING CORP., a Delaware corporation, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, United States of America, registered with the State of Delaware - Secretary of State under number 4160179,

here represented by Xavier Nevez, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New-York (United States of America).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There exists the private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AWESOME, S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, «gen-

eral meeting of shareholders» means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares in compliance with the law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers of class A and managers of class B. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the joint signatures of any manager of class A of the Company acting jointly with any manager of class B of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one manager of class A and one manager of class B, acting jointly, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. If the Company is owned by a sole shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder shall have voting rights in proportion to the shareholder's ownership interest in the Company.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of shareholders who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription

Thereupon, EHL HOLDING CORP., prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250 EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Managers of class A:

- Alain Heinz, company administrator, born in Forbach (France), on May 17, 1968, with professional address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Charles Meyer, accountant, born in Luxembourg, on April 19, 1969, with professional address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

b) Managers of class B:

- Joe Haviv, Merchant Banker, born on March 19, 1954 in Tripoli (Libya), with professional address at 13 West 54th Street, 4th Floor, New-York, N.Y. 10019 (U.S.A.); and
- Andrew James Kohn, Merchant Banker, born in Massachusetts (U.S.A.), on June 16, 1967, with professional address at 13 West 54th Street, 4th Floor, New-York, N.Y. 10019 (U.S.A.).

2. The registered office of the Company is set at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EHL HOLDING CORP., une société de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du State of Delaware - Secretary of State sous le numéro 4160179,

ici représentée par Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York (Etats-Unis d'Amérique).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination AWESOME, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.5. La Société ne requiert aucun statut fiscal spécifique comme par exemple le statut fiscal prévu par la loi du 31 juillet 1929, et ainsi, est soumise aux lois fiscales luxembourgeoises standards, qui s'appliquent en principe aux sociétés luxembourgeoises.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

EHL HOLDING CORP., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéfinie:

a) Gérants de classe A:

- Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, dont l'adresse professionnelle est à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;
- Charles Meyer, expert-comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, dont l'adresse professionnelle est à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

b) Gérants de classe B:

- Joe Haviv, banquier d'affaires, né le 19 mars 1954 à Tripoli (Libye), dont l'adresse professionnelle est au 13 West 54th Street, 4th Floor, New-York, N.Y. 10019 (U.S.A.); and
- Andrew James Kohn, banquier d'affaires, né à Massachusetts (U.S.A.), le 16 juin 1967, dont l'adresse professionnelle est au 13 West 54th Street, 4th Floor, New-York, N.Y. 10019 (U.S.A.).

2. Le siège social de la Société est fixé à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 mai 2006, vol. 436, fol. 95, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(055249.03/242/432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

FINDAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.575.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

(052936.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

LARFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 108.843.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2006, réf. LSO-BR00099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le domiciliataire

Signatures

(052938.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

MUSGRAVE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 101.246.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052920.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

MUSGRAVE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 101.246.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052908.03/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

SOUTHERN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 117.008.

STATUTES

In the year two thousand six, on twenty-second day of May.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A., having its registered office in L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, in process to be registered in the Registre de Commerce of Luxembourg;

2. WEAVER INT'L S.A., having its registered office in Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC n° 391956,

each of them here represented by Maître Véronique De Meester, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established on May 22, 2006 and on January 29, 2002.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Form, name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of SOUTHERN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Duration

The Corporation is established for an illimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 3. Object

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the Municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates**5.1. Capital**

The subscribed capital of the Corporation is set at hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000), divided into three thousand (3,000) ordinary shares all with a par value of fifty Euro (EUR 50) per share.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of Capital

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless other wise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors

8.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Corporation.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the board

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors' or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 10. Minutes of meetings of the board

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature

The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor

The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits

14.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

14.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and liquidation

In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of Articles

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month June at 11 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year

The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on December 31st, 2006.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2007.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	%
SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A.	2,970	148,500	99
WEAVER INT'L S.A., prenamed	30	1,500	1
Total	3,000	150,000	100

All the shares have been paid up to the extent of hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 150,000 (hundred fifty thousands Euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand four hundred Euro (3,400 EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at 3 and the number of auditors at 1.

2. The following are appointed directors:

a) Sabbatini, Andrea, avocat à la Cour, born in Luxembourg, on July 26, 1971, residing professionally at L-2018 Luxembourg, BP 848, 3, rue des Bains;

b) De Meester, Véronique, avocat à la Cour, born in Ixelles (B), on May 5, 1955, residing professionally at L-2018 Luxembourg, BP 848, 3, rue des Bains;

c) Korsec, Delphine, avocat à la Cour, born in Metz (F), on April 7, 1968, residing professionally at L-2018 Luxembourg, BP 848, 3, rue des Bains.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

3. Has been appointed statutory auditor: FIDUS GESTION S.A., having its registered office in L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte and the Luxembourg Registration, number B 55.098. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

4. The registered office of the company is established in L-2018 Luxembourg, BP 848, 3, rue des Bains.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A., dont le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, en cours d'immatriculation au registre de Commerce et des Sociétés,

2. La société WEAVER INT'L S.A., dont le siège social se situe à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC n° 391956,

toutes deux ici représentées par Maître Véronique De Meester, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 22 mai 2006 et le 20 janvier 2002.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SOUTHERN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Municipalité par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000), divisé en trois mille (3.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50).

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - général

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1. Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la création de la Société et se termine le 31 décembre 2006. La première Assemblée Générale Ordinaire aura lieu pendant l'année 2007.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
SOUTHWESTERN INVESTMENTS HOLDING S.A.	2.970	148.500	99
WEAVER INT'L S.A., préqualifiée	30	1.500	1
Total	3.000	150.000	100

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille (150.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille quatre cents euros (3.400 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.
2. Sont nommés administrateurs:

a) Sabbatini, Andrea, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 26 juillet 1971, résidant professionnellement à L-2018 Luxembourg, BP 848, 3, rue des Bains;

b) De Meester, Véronique, avocat à la Cour, née à Ixelles (B), le 24 mai 1955, résidant professionnellement à L-2018 Luxembourg, BP 848, 3, rue des Bains;

c) Korsec, Delphine, avocat à la Cour, née à Metz, le 7 avril 1968, résidant professionnellement à L-2018 Luxembourg, BP 848, 3, rue des Bains.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: FIDUS GESTION S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre du commerce de Luxembourg, sous le numéro B 55.098. Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2018 Luxembourg, BP 848, 3, rue des Bains.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 154S, fol. 2, case 2. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

G. Lecuit.

(056498.3/220/438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

VERITY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 82.495.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 24 avril 2006

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052932.03/587/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 104.699.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2006

En date du 29 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de M. Hans Jürgen Schmitz, M. Gérard Lopez et M. Mark Pluszcz jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2007.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052962.03/1024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

72854

EAB PROPERTY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 115.382.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, a company incorporated and existing under the English laws, having its registered office at 15 Moorgate, London EC2R 6LP, Great Britain, registered with the Companies' House under number LP 11167,

duly represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 May 2006, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of EAB PROPERTY INVESTMENT, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 115.382, incorporated pursuant to a notarial deed on 14 March 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation were not modified.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create class A shares (the «Class A Shares») which are more precisely specified below in the new articles 5 and 6 of the articles of incorporation.

The Class A Shares and future classes of shares, if any, shall hereinafter be collectively referred to as the «Shares».

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the existing seven hundred twenty (720) shares owned by EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, pre-named, into seven hundred twenty (720) Class A Shares.

Third resolution

The sole shareholder decides that the Company may issue redeemable shares of any class of Shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as the share of such class of Shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder in each specific class of shares upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

All of the Class A Shares, unless otherwise designated upon issuance, are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of eight hundred fifteen thousand eight hundred Euro (EUR 815,800.-) in order to increase it from its current amount of eighteen thousand Euro (EUR 18,000.-) up to eight hundred thirty-three thousand eight hundred Euro (EUR 833,800.-) by the issue of thirty-two thousand six hundred thirty-two (32,632) Class A Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The thirty-two thousand six hundred thirty-two (32,632) new Class A Shares are subscribed by EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, pre-named.

The total contribution of eight hundred fifteen thousand eight hundred thirteen Euro (EUR 815,813.-) consists of eight hundred fifteen thousand eight hundred Euro (EUR 815,800.-) allocated to the share capital and thirteen Euro (EUR 13.-) allocated to a share premium account.

The Class A Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the total amount of eight hundred fifteen thousand eight hundred thirteen Euro (EUR 815,813.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the above mentioned actions, article 5 of the articles of incorporation is amended and new articles 6 and 7 are added, which shall now read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is set at eight hundred thirty-three thousand eight hundred Euro (EUR 833,800.-) represented by fully paid up shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, represented by thirty-three thousand three hundred fifty-two (33,352) Class A shares. The Class A shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE I B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called RICOH PROPERTY located in Schiphol-Rijk, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter.

The Class A Shares shall hereinafter be collectively referred to as the «Shares».

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles of incorporation, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Redemption

(a) Redeemable Shares. The Company may issue redeemable shares of any class of Shares. The shareholders agree that the redeemable shares are expressly made subject to the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as the shares of such class of Shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder in each specific class of shares upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value or, in the absence thereof, the par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the capital; the reserve may only be used to increase the capital by capitalisation of reserves.

(c) Redemption Price. Except if provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the partners, the redemption price of the redeemable shares is calculated by the manager(s) or by such person appointed by the manager(s) on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the manager(s) shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the manager(s) with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future partners.

(d) Redemption Procedure. Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the partners of the Company, at least ten (10) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered shareholder of the Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders of the Company, in accordance with article 14 of the present articles. In particular, the Company may issue various classes of shares so as to correspond to a specific target asset (as defined hereinafter). The general meeting of shareholders may determine, at the time of issue, creation or reclassification of a class of shares, that exclusive rights to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of one or more specific assets, including in particular classes of shares or properties («target assets») attached to such class. In order to assess the proportion of the net proceeds from disposal attributable to the relevant class of shares, any loans entered into the financing of the acquisition of such target assets, should be taken into account. In the present articles, «net proceeds from disposal» means the net revenues received by the Company from the disposal (in the present articles «disposal» means also the alienation and any contribution in kind) in whole or in part of the target assets. The net revenues are reduced (1) by an amount representing an amount determined by the quote-part (correctly and independently evaluated by the manager(s)) of the general fees of the Company (herein included the refund of all contractual debts due for the acquisition and the management of the target asset by the Company), (2) by definite non recoverable losses suffered by the Company apportioned to the target asset and (3) by any costs, taxes and duties directly related to such disposal. The net proceeds from disposal are to be paid to the holders of the relevant class of shares at any capital decrease, any redemption of redeemable or non redeemable shares or the liquidation of the Company.»

Further to the above amendments the subsequent articles of the articles of incorporation are accordingly renumbered.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 10,500.-.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residences, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, une société constituée et régie par les lois anglaises, ayant son siège social sis 15 Moorgate, London EC2R 6LP, Grande-Bretagne, inscrite auprès de Companies' House sous le numéro LP 11167, ici représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 15 mai 2006. La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de la société EAB PROPERTY INVESTMENT, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.382, constituée suivant acte notarié, le 14 mars 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), dont les termes sont plus particulièrement prévus ci-dessous dans les nouveaux articles 5 et 6 des statuts.

Les Parts Sociales de Classe A et toute future classe de parts sociales sont ci-après collectivement dénommées les «Parts Sociales».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les sept cent vingt (720) parts sociales existantes détenues par EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, ci-avant nommée, en sept cent vingt (720) Parts Sociales de Classe A.

Troisième résolution

L'associé unique décide que la Société peut émettre des parts sociales rachetables dans toutes les classes de Parts Sociales. Les parts sociales rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les parts sociales de la classe de Parts Sociales concernée. Des parts sociales rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou conformément à une décision écrite entre les actionnaires de la Société. Le remboursement des parts sociales rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'Article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les parts sociales rachetées n'ont pas de droit de vote, et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation.

Toutes les Parts Sociales de Classe A, sauf si désignées autrement lors de leur émission, sont des parts sociales rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit cent quinze mille huit cents euros (EUR 815.800,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) à huit cent trente-trois mille huit cents euros (EUR 833.800,-) par l'émission de trente-deux mille six cent trente-deux (32.632) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les trente-deux mille six cent trente-deux (32.632) nouvelles Parts Sociales de Classe A sont souscrites par EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, ci-avant nommée.

L'apport total de huit cent quinze mille huit cent treize euros (EUR 815.813,-) consiste en huit cent quinze mille huit cents euros (EUR 815.800,-) alloués au capital social et en treize euros (EUR 13,-) alloués à la prime d'émission.

Les Parts Sociales de Classe A ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de huit cent quinze mille huit cent treize euros (EUR 815.813,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

A la suite de l'augmentation des actions ainsi réalisées, l'article 5 des statuts est modifié et de nouveaux articles 6 et 7 sont ajoutés, ils auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de huit cent trente-trois mille huit cents euros (EUR 833.800,-) représenté par des parts sociales entièrement libérées, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, consistant en trente-trois mille trois cent cinquante-deux (33.352) Parts Sociales de Classe A. Les Parts Sociales de Classe A ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE I B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée PROPRIETE RICOH, située à Schiphol-Rijk, Pays-Bas conformément à l'article 7 ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A sont ci-après collectivement dénommées les «Parts Sociales».

Toutes les parts sociales votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs de parts sociales de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément dans quelque question que ce soit. Aucune classe de parts sociales ne comporte un droit de préemption sur une quelconque part sociale de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Rachat

(a) Parts Sociales rachetables. La Société peut émettre des parts sociales rachetables dans toutes les classes de Parts Sociales. Les parts sociales rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les parts sociales de la classe de Parts Sociales concernée. Des parts sociales rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou conformément à une décision écrite entre les associés de la Société. Le remboursement des parts sociales rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'Article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les parts sociales rachetées n'ont pas de droit de vote, et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation.

(b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les parts sociales rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital, être distribuée aux associés; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital par incorporation de réserves.

(c) Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les statuts ou par un accord écrit entre les associés, le prix de rachat des parts sociales rachetables est calculé par le(s) gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) gérant(s), sur base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et dettes de la Société. La valeur nette d'actifs des parts sociales de la Société est exprimée en un montant par part sociale et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de ses dettes à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre de parts sociales de la Société issues à ce moment, conformément aux règles que le(s) gérant(s) considèrera(ont) comme étant justes et équitables. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision prise par le(s) gérant(s) au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses associés actuels, anciens et futurs.

(d) Procédure du rachat. Sauf dispositions contraires dans un éventuel accord écrit qui peut être conclu entre les associés de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins dix (10) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout associé de la Société dont les Parts Sociales sont à racheter, à l'adresse figurant en ce moment là sur le registre des associés de la Société, indiquant au porteur le nombre de parts sociales qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le retour des Parts Sociales à la Société en vue de ce rachat (cette notification est ci-après désignée comme une «Notification de Rachat»). Chaque détenteur de Parts Sociales est obligé de rendre, s'il y en a, tout certificat émis en relation avec ces Parts Sociales à la Société. Le Prix de Rachat de telles Parts Sociales est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des associés sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, en conformité avec l'article 14 des présents statuts. En particulier, la Société pourra émettre différentes catégories de Parts Sociales correspondant à un actif cible spécifique (tel que défini ci-après). L'assemblée générale des associés peut déterminer au moment de l'émission, de la création, ou de la reclassement d'une catégorie de parts sociales, que certains droits exclusifs d'obtenir tout ou partie du produit net de cession d'un actif déterminé, y compris en particulier des propriétés (les «actifs cibles») affectés à cette catégorie. Afin d'évaluer la proportion du produit net de cession attribuable à la catégorie concernée, tout prêt contracté pour le financement de l'acquisition de tels actifs cibles, devra être pris en compte. Dans les présent articles, le «produit net de cession» signifie le produit net reçu par la Société à l'occasion de toute cession (ce terme incluant notamment les cessions et apports de toute nature), totale ou partielle, des actifs cibles. Lesdits revenus nets seront réduits (1) d'un montant représentant un montant destiné à représenter la quote-part (justement mais souverainement évaluée par le(s) gérant(s)) des frais généraux de la Société (en ce compris le remboursement par la Société de toute dette contractée pour l'acquisition des actifs cibles) (2) des pertes non récupérables par la Société afférents aux actifs cibles et (3) des coûts, impôts et dépenses liées directement à la cession.» Le produit net de cession est payable aux détenteurs des parts sociales de la catégorie concernée lors de toute réduction de capital, de tout rachat de parts sociales, rachetables ou non, ou de la liquidation de la Société.»

Suite aux modifications ci-dessus, les articles subséquents des statuts font l'objet d'une nouvelle numérotation.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement EUR 10.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 mai 2006, vol. 436, fol. 80, case 9. – Reçu 8.158,13 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2006.

H. Hellinckx.

(055006.03/242/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

EAB PROPERTY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 115.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mai 2006.

H. Hellinckx.

(055007.03/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

A.F.F. LUXEMBOURG S.A., ARIAS, FABREGA & FABREGA (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 42.063.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 2006

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an, le mandat des administrateurs:

- Leroy Watson, avocat, demeurant à Calle 81 Este Nr 49 Parque Lefevre, Panarne City, République de Panama;
- Rogelio de la Guardia, avocat, demeurant à Calle Manuel José Hurtado, La Cresta Panama, République de Panama;
- Evelyne Jastrow, administrateur-délégué, demeurant 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange (Luxembourg);

et du commissaire aux comptes:

- SAFILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052935.03//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2006.

INTERPORTFOLIO II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 49.512.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(ci-après dénommée l'«Assemblée») de INTERPORTFOLIO II (ci-après dénommée la «Société»), qui se tiendra au siège social de la Société, le vendredi 1^{er} septembre 2006 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mai 2006.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 mai 2006.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg ou au siège social de la Société où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

I (03566/755/25)

Le Conseil d'Administration.

72859

MAGICAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.821.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 août 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2006.
4. Divers.

I (03459/000/15)

Le Conseil d'Administration.

ROSNY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 34.826.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 août 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2006.
4. Divers.

I (03460/000/15)

Le Conseil d'Administration.

APRILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 66.652.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 30 août 2006 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur;
2. Nomination du commissaire vérificateur;
3. Divers.

I (03543/536/13)

Le Commissaire aux comptes.

FUTURE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.499.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 août 2006 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (03461/000/16)

Le Conseil d'Administration.

72860

FECOFFEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.805.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 août 2006 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^e étage.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2005
2. Approbation des comptes annuels
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux organes sociaux
5. Divers.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

I (03537/535/16)

Pour le Conseil d'Administration.

ABERDEEN INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 54.225.

Shareholders of ABERDEEN INVESTMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company») are hereby invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 4 September 2006 at 3.30 p.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

Extraordinary resolutions

1. To resolve on the liquidation of the Company.
2. To appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., represented by Mr Théo Limpach and Mr Guy Hornick, as liquidator and to determine its powers and compensation.

Quorum requirements

A quorum of 50% of the Shares outstanding is required and the passing of these Extraordinary Resolutions require the consent of two-thirds of the votes of the shareholders present or represented at the Meeting.

If the quorum is not reached, a second Meeting will be convened for 9 October 2006 at 11.30 a.m. (Luxembourg time) with the same agenda. There is no quorum required for this reconvened Meeting and the resolution will be passed by a majority of two-thirds of the votes of the shareholders present or represented at such Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

I (03538/260/22)

The Board of Directors.

IDICO, INTERCONTINENTAL DEVELOPMENT AND INVESTMENT CORPORATION S.A.,

Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 6.554.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 29, 2006 at 9.00 a.m. at the headoffice with the following

Agenda:

- to receive and approve the Management report of the Directors,
- to receive and approve the Report of the Auditor for the year ended March 31, 2006,
- to receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2006,
- to grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2006,
- statutory appointments,
- fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented at this annual general meeting, Messrs Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

I (03542/755/20)

The Board of Directors.

MADEV HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.532.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 29, 2006* at 3.00 p.m. at the head-office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended March 31, 2006,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2006,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2006,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented at this annual general meeting, Messrs Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

I (03539/755/19)

The Board of Directors.

ANIREK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.625.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 29, 2006* at 4.00 p.m. at the headoffice with the following

Agenda:

- to receive and approve the Management report of the Directors,
- to receive and approve the Report of the Auditor for the year ended March 31, 2006,
- to receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2006,
- to grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2006,
- statutory appointments,
- fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented at this annual general meeting, Messrs Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

I (03540/755/19)

The Board of Directors.

MULTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 88.538.

Suite à demande écrite indiquant l'ordre du jour faite par des actionnaires représentant le cinquième du capital social, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra 10B, Zone Industrielle Bourmicht, Luxembourg, le *28 août 2006* à 14.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de M. Robert Lohr en qualité d'Administrateur.
2. Autorisation de désignation de M. Robert Lohr en qualité d'Administrateur-Délégué.

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait au siège, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour selon la réglementation en application.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

I (03563/000/20)

SEB SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 35.166.

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of SEB SICAV 1 will be held on *August 28, 2006* at 9.00 o' clock at the registered office for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To introduce in the Company's articles of incorporation the possibility of an adjustment of the net asset value by adding at the end of Article 11 the following sentence: «The Company may perform in the shareholders' interest an adjustment of the Net Asset Value as further determined under the prospectus of the Company from time to time».
2. Miscellaneous.

Voting

The extraordinary general shareholders' meeting shall not validly deliberate, unless at least one half of the capital is represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present and/or represented.

Voting arrangements

Shareholders who are unable to attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than *August 25, 2006*.

The consolidated version of the articles of incorporation is available, free of charge, at the Company's registered office.

Luxembourg, July 24, 2006.

I (03567/755/25)

The Board of Directors.

SEB SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 31.136.

An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of SEB SICAV 2 will be held on *August 28, 2006* at 9.30 o' clock at the registered office for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To introduce in the Company's articles of incorporation the possibility of an adjustment of the net asset value by adding at the end of Article 11 the following sentence: «The Company may perform in the shareholders' interest an adjustment of the Net Asset Value as further determined under the prospectus of the Company from time to time».
2. Miscellaneous.

Voting

The extraordinary general shareholders' meeting shall not validly deliberate, unless at least one half of the capital is represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present and/or represented.

Voting arrangements

Shareholders who are unable to attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than *August 25, 2006*.

The consolidated version of the articles of incorporation is available, free of charge, at the Company's registered office.

Luxembourg, July 24, 2006.

I (03568/755/25)

The Board of Directors.

INHOLD INVESTMENTS HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 7.066.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *August 29, 2006* at 11.00 a.m. at the head-office with the following

Agenda:

- to receive and approve the Management report of the Directors,
- to receive and approve the Report of the Auditor for the year ended March 31, 2006,

- to receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2006,
- to grand discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2006,
- statutory appointments,
- fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented at this annual general meeting, Messrs Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

I (03541/755/19)

The Board of Directors.

HSBC TRINKAUS FONDS EQUITY LINKED STRUCTURES, Fonds Commun de Placement.

Die Liquidation des Fonds, die am 27. März 2006 vom Verwaltungsrat beschlossen wurde, wurde mittlerweile abgeschlossen. Die Verwaltungsgesellschaft erklärt somit das Liquidationsverfahren des Fonds für geprüft und beendet.

Luxemburg, im August 2006.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

J. Berg

Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied

S. Büdinger

Geschäftsführerin

(03547/705/12)

POLOWANIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 35.757.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 août 2006 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 24 août 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03443/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BALALAIKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 14.673.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 17 août 2006 à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
2. Nomination de nouveaux administrateurs;
3. Reconduction du mandat d'un administrateur;
4. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
5. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
6. Affectation du résultat;
7. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
8. Divers.

II (03454/000/19)

Le Conseil d'Administration.

72864

CATERING INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 36.656.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 août 2006 à 11.00 heures, au siège social 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2006 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 24 août 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03444/000/17)

Le Conseil d'Administration.

INTEREAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.540.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 août 2006 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

II (03485/322/16)

Le Conseil d'Administration.

GOLDEN HARVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.196.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 août 2006 à 14.00 heures à Luxembourg, 23, rue Beaumont, 6^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Fixation du siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
2. Nomination de Monsieur Alain Rome en tant que liquidateur
3. Divers.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature

Le liquidateur

II (03468/535/16)